



## Assemblée Générale des Actionnaires 2025 d'UCB

- Pour l'exercice 2024 : dividende brut de 1,39 € par action (+2 %), mis en paiement le 29 avril 2025
- Approbation de tous les points soumis au vote figurant à l'ordre du jour
- Conseil d'administration d'UCB est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants
- Le message de Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB accessible sur le site internet corporate d'UCB

**Bruxelles (Belgique), le 24 avril 2024 – 18h00 (CEST) – information réglementée** – UCB a tenu aujourd'hui son Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (AGA). L'entreprise a offert aux actionnaires d'UCB la possibilité de participer en personne ou de voter par procuration. Lors de l'AGA 155.506.427 actions (soit 81,87% des actions avec droit de vote) étaient représentées.

Le message de Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer d'UCB, publié à l'occasion de cette assemblée générale, est disponible sur le [site Internet](#) d'UCB.

Pendant son discours, Jean-Christophe Tellier a déclaré : « *Au cours de la dernière année, nous avons renforcé notre mission, à savoir créer des solutions permettant aux personnes atteintes de maladies graves de vivre le mieux possible, à l'abri du fardeau de leur affection. En gardant sans relâche le cap sur l'action, nous avons franchi des étapes importantes en 2024. Nous avons obtenu 12 autorisations réglementaires sur des marchés clés, notamment aux États-Unis, dans l'UE et au Japon. Grâce à celles-ci, nous avons été en mesure de proposer des traitements révolutionnaires à ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons renforcé notre empreinte mondiale en élargissant l'accès aux médicaments innovants en immunologie et en neurologie.* »

En commentant plus en détail la performance de 2025, Jean-Christophe Tellier a affirmé : « *2025 s'avère être une nouvelle année de progression. UCB poursuit son parcours de croissance remarquable pour une décennie et plus, portée par ses collaborateurs dévoués et son engagement infaillible à créer de la valeur pour les patients et la société. Nos cinq moteurs de croissance ont connu un excellent début d'année 2025. Nous poursuivons leur lancement dans le monde entier pour atteindre de plus en plus de patients et renforcer l'accès aux médicaments.* »

L'AGA a approuvé, pour l'exercice 2024, le paiement d'un dividende brut de 1,39 € par action (dividende net de 0,973 € par action) comparativement à 1,36 € par action pour l'exercice 2023 (0,952 € net). La date ex-dividende est fixée au 25 avril 2025 et le dividende (coupon n° 28) sera mis en paiement à partir du 29 avril 2025.

Lors de l'AGA, le mandat de John Peacock en tant qu'administrateur indépendant a été renouvelé pour une durée de quatre ans. Il continuera d'exercer ses fonctions de Président du Conseil d'administration.





L'AGA a également pris acte du départ de Madame Susan Gasser du Conseil d'administration et du Comité scientifique d'UCB. Dans son discours, Jean-Christophe Tellier a exprimé sa profonde gratitude, au nom d'UCB et en son nom, à Susan Gasser pour ses contributions inestimables au Comité scientifique de l'UCB.

Madame Fiona Powrie a été nommée administratrice indépendante pour succéder à Susan Gasser. Fiona Powrie entrera en fonction le 1er janvier 2026 et sera nommée membre du Comité scientifique du Conseil.

Monsieur Stefaan Heylen a été nommé administrateur, pour une durée de 4 ans, sur proposition de l'actionnaire de référence d'UCB (Financière de Tubize), en remplacement de Madame Fiona du Monceau, qui a rejoint le Comité exécutif le 12 mars 2024.

Le Conseil d'administration, avec chacun de ses comités spécialisés, reste composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, la composition du Conseil restera conforme à l'exigence du BCCA (Code belge des sociétés et des associations) imposant qu'au moins un tiers des membres du Conseil soit de sexe différent de celui des autres membres.

Le curriculum vitae des membres du Conseil peut être consulté sur le site Internet d'UCB : <https://www.ucb.com/investors/UCB-governance>.

Tous les autres points soumis au vote figurant à l'ordre du jour de l'AGA ont été approuvés par les actionnaires. De plus amples informations, dont le détail des votes, seront bientôt disponibles sur le [site Internet d'UCB](#) :

Le Rapport annuel intégré 2024 d'UCB peut être téléchargé depuis le site Internet d'UCB à l'adresse <https://www.ucb.com/investors/Download-center>. Il est également disponible sur le portail en ligne à l'adresse : <https://reports.ucb.com/>.

Les résultats financiers du premier semestre 2025 seront publiés le 31 juillet 2025.

L'Assemblée Générale de l'année prochaine se tiendra le 30 avril 2026.

## **Pour plus d'informations, contactez UCB :**

### **Investor Relations**

Antje Witte  
Investor Relations, UCB  
Tél. : +32.2.559.9414  
[Antje.witte@ucb.com](mailto:Antje.witte@ucb.com)

### **Global Communications**

Laurent Schots  
Media Relations, UCB  
Tél. : +32.2.559.9264  
[Laurent.schots@ucb.com](mailto:Laurent.schots@ucb.com)





## À propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique mondiale axée sur la découverte et le développement de médicaments et de solutions innovantes pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 9 000 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2024. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB).

## Déclaration prospective

Ce document contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « potentiel », « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « fera », « continue », ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent document.

Les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences comprennent, sans s'y limiter : la propagation et les impacts mondiaux des guerres et pandémies, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants





# UCB News

avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Vu ces incertitudes, il vous est conseillé de ne pas accorder une fiabilité indue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont faites qu'à la date du présent document et ne reflètent pas les impacts potentiels des conflits, guerres et pandémies en cours ni ceux d'aucune autre adversité, sauf indication contraire. L'entreprise continue de suivre de près l'évolution de cette situation, afin d'évaluer l'importance financière de ces événements, le cas échéant, pour UCB.

UCB décline expressément toute obligation ou tout devoir de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent document (soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations), sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

